

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 25 novembre 2020

*Tenu à la Salle des Fêtes en raison des exigences du protocole sanitaire lié à la pandémie du coronavirus-COVID-19*

Membres présents : 15

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

### **Ordre du jour :**

#### **Communauté de communes**

- Modification statutaire compétence enfance-jeunesse
- Vote sur les modalités de répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal
- Dotation d'Aménagement de Développement Durable : frelons asiatiques
- Commission « culture et communication »

#### **Commune**

- Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Réglementation des tarifs d'électricité
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant le terrain multisport
- Point sur le dossier de l'église
- Information sur l'opérateur Orange
- Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel communal vers l'association Familles rurales
- Convention de télétransmission Gip Recia (signature électronique)
- État de catastrophe naturelle
- Point sur le Plan Communal de Sauvegarde
- Avancée des travaux sur l'adressage
- Fiscalité urbanisme

#### **Questions diverses**

La tenue du Conseil à huis clos, en raison de la pandémie, est votée à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du 9 octobre 2020.

#### **Communauté de communes**

- Modification statutaire compétence enfance-jeunesse : pour des raisons d'efficacité, il apparaît que la Commission Intercommunale d'Action Sociale doit être gérée directement par la Communauté de communes. La modification des statuts à cette fin est votée à l'unanimité.
- FPIC (répartition entre les communes) : la commune de Marcilly a bénéficié d'un versement de 664 € en 2020, celui-ci sera de 347 € en 2021. Voté à l'unanimité.
- DADD : la destruction des nids de frelons asiatiques peut dorénavant être subventionnée à 50% par le département ; la CCSE peut également en financer une partie, le solde étant à la charge du particulier (aucun coût pour la commune).

- Commissions culture et communication : les référentes pour la Communauté de communes sont respectivement Valérie de Sariac et Gaëlle Fornette.

### **Commune**

- RPI : lors du Conseil du 9 octobre dernier Mme le Maire avait fait état des difficultés rencontrées dans le rapprochement de Marcilly avec le RPI de Millançay-Loreux-Villeherviers. Les arguments avancés par la commune ont été entendus par Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale et un consensus s'est établi sur une organisation plus satisfaisante car plus simple, plus cohérente, moins préjudiciable pour les élèves et leurs familles. En effet nous conserverons nos maternelles qui, ensuite, suivront leur parcours CP, CE1, CE2 à Marcilly. Les CM1, CM2 seront scolarisés à Villeherviers puis auront le choix entre le collège de Romorantin ou celui de Neung sur Beuvron. Par ailleurs nous accueillerons les élèves de Loreux pour les mêmes niveaux, soit au total 1 classe de 20 élèves et 1 de 19 élèves a priori. Le Conseil d'école s'est tenu en visioconférence en présence de Mme l'Inspectrice et les parents ont tous été informés par courrier.

Le Conseil, bien évidemment, s'émeut devant cette situation, présentée comme la moins mauvaise solution.

La baisse conséquente des effectifs depuis plusieurs années, leur stagnation à hauteur de 45 élèves ne justifie plus, même si on le regrette, en comparaison des autres écoles - à 21 voire 22 élèves par classe, 25 en moyenne nationale -, le maintien de 3 postes d'enseignant. Refuser de rejoindre le RPI signifiait de fait à la rentrée prochaine, 1 classe à 4 niveaux et 1 autre à 5 niveaux....

L'hypothèse d'un rapprochement avec Neung sur Beuvron, examinée par l'Inspection académique, s'est heurtée aux questions d'effectifs.

Cette nouvelle organisation pour la rentrée 2021 s'inscrit dans le « protocole de ruralité » mis en place par l'Education nationale, qui garantit la stabilisation de la situation pendant 2 ans, quelle que soit l'évolution des effectifs.

L'évolution des effectifs et l'avenir de l'école du village, ce sont bien les questions préoccupantes à terme et le Conseil, conscient du tournant décisif, redoute d'autres difficultés comme celle d'accueillir un enseignant volontaire pour assurer la classe de CP, CE1, CE2 et assumer dans le même temps les fonctions de Direction.

Face à l'incontournable, le Conseil approuve la démarche à la majorité : 10 pour, 1 contre, 4 abstentions.

- Réglementation des tarifs d'électricité : la loi « Energie et climat » du 8 novembre 2019 met un terme au tarif réglementé d'EDF fin 2020. Cette ouverture à la concurrence ne constitue pas une obligation pour les petites collectivités : dans l'attente d'une étude complémentaire, voire d'un appel d'offres groupé au niveau de la Communauté de communes, il est proposé de prolonger le contrat EDF. Vote à l'unanimité.
- DETR concernant le terrain multisport : ce projet, évalué à moins de 70 000 € et dont le chiffrage précis est en cours, fera l'objet d'une subvention du Département, de la Communauté de communes ainsi que d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sur l'approbation du Conseil. L'implantation prévue à côté du tennis répond à des critères de sécurité, notamment par rapport à la route. Vote à l'unanimité.
- Dossier de l'église :
  - Les statuts de l'AREM (Association pour la Restauration de l'Eglise de Marcilly) sont déposés (Président : Bruno Grossi, Trésorier : Bernard Thibault) : cet outil fédérateur va permettre d'organiser des événements (concert...) de solliciter des dons. Il s'agit maintenant de faire du prosélytisme au travers de divers moyens (bulletin, site ....).

- Diagnostic préliminaire (état sanitaire de l'église, éléments curatifs, restauration en fonction de recherches historiques) : 3 architectes ont été contactés. Leurs propositions, proches les unes des autres, sont inférieures à 10 000 €. A été retenu par le bureau de l'AREM, M. Thierry Guittot, ABF (architecte des bâtiments de France). Pour financer ces 3 mois d'étude la commune va avancer les fonds qui seront remboursés par la Fondation du Patrimoine.
- Opérateur Orange : pour tenter de mettre fin aux difficultés récurrentes rencontrées avec cet opérateur, dans un contexte sanitaire et économique qui exige plus que jamais des services de télécommunication de meilleure qualité (confinements, télétravail, cours à distance, téléconsultations de professionnels de santé, e-commerce ...) Mme le Maire a obtenu l'organisation d'une réunion en visioconférence avec M Frédéric Nicolas, Directeur Régional, le 13 novembre dernier.  
La présentation faite sous forme de PowerPoint a permis de mieux comprendre le rôle de l'opérateur qui, par ailleurs, s'est vite rendu compte du niveau d'insatisfaction des usagers, sans pouvoir annoncer des améliorations sensibles en termes de délais.  
La rencontre a été tout de même bénéfique puisque le 24 novembre M. Nicolas adressait un mail à Mme le Maire pour lui annoncer : *« les services 2G, 3G, et 4G sont désormais opérationnels sur la commune avec une couverture à l'intérieur des maisons dans le bourg et ses abords et une couverture en extérieur en périphérie de la commune » !*
- Convention Familles rurales : la reprise par la commune de la compétence enfance-jeunesse au changement de communauté de communes a nécessité la mise à disposition d'agents pour le centre de loisirs et l'accueil périscolaire, moyennant remboursement par l'association Familles rurales. Cette convention signée à l'origine pour 2 ans doit être renouvelée. Vote à l'unanimité.
- Convention de télétransmission Gip Recia (Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive) : concerne la signature électronique, la dématérialisation des actes, la sûreté dans l'envoi des documents. Vote à l'unanimité.
- Etat de catastrophe naturelle : cette classification n'a pas été retenue pour Marcilly en 2019. Renseignements pris, ce ne seraient pas les dégâts qui comptent, mais l'intensité anormale du phénomène à l'origine des dégâts, attestée par Météo France et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). L'association des Maires de France s'est emparée du sujet.
- PCS : dans la perspective du prochain exercice les groupes Alerte, Logistique et Accueil se sont réunis dans la semaine du 2 novembre 2020 pour se réapproprier les fiches « action ». L'exercice sera déclenché à la fin du confinement, piloté par M. Bernard Orblin, officier de gendarmerie. Pour plus de fluidité il est demandé aux conseillers de rejoindre la salle du Conseil dès réception du SMS (et non l'entrée de la Mairie comme lors du dernier exercice).
- Adressage : suite et fin au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; des précisions seront apportées au prochain conseil

L'heure étant bien avancée, Mme le Maire décide de reporter les autres points au conseil du 11 décembre prochain.

Il est toutefois important de mentionner que les « personnes vulnérables » de la commune sont suivies.

Prochains conseils en 2021 : mercredi 3 février, vendredi 12 mars, mercredi 14 avril à 18h30

La séance est levée à 21h15

La secrétaire

Le Maire